

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Agirc-Arrco maintient le niveau des pensions de retraite complémentaire

Paris, 8 octobre 2020

Les partenaires sociaux, gestionnaires du régime de retraite complémentaire Agirc-Arrco ont décidé de maintenir le niveau des pensions de retraite complémentaire, lors de leur Conseil d'administration ce 8 octobre 2020.

Du fait du contexte de crise sanitaire et conformément à l'accord du 10 mai 2019*, les partenaires sociaux du conseil d'administration de l'Agirc-Arrco ont décidé de maintenir le niveau des pensions de retraite complémentaire en reconduisant la valeur actuelle de service du point, qui sert au calcul des pensions. Elle s'établit depuis le 1^{er} novembre 2019 à 1,2714 €.

L'accord du 10 mai 2019 fixe les règles de revalorisation des pensions Agirc-Arrco jusqu'en 2022 avec le souci de garantir l'équilibre financier du régime tout en préservant le pouvoir d'achat des retraités. L'accord prévoit que les pensions évoluent au moins comme les prix à la consommation hors tabac en moyenne annuelle, mais fixe deux limites :

- Si l'évolution des prix est supérieure à celle des salaires, comme c'est le cas cette année, l'accord prévoit que la valeur de service du point évolue comme le salaire moyen des ressortissants du régime.
- En aucun cas les pensions ne peuvent diminuer en valeur absolue.

L'évolution des salaires étant négative cette année, du fait du contexte économique exceptionnel lié à la crise sanitaire, les partenaires sociaux du conseil d'administration de l'Agirc-Arrco se sont conformés à l'accord et ont maintenu la valeur de service du point en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2019.

Valeur d'achat du point

Concomitamment à la valeur de service du point, le conseil d'administration de l'Agirc-Arrco fixe habituellement la valeur d'achat du point, à effet du 1^{er} janvier de l'année suivante. Elle permet de calculer le nombre de points acquis grâce aux cotisations versées pour l'année. Le taux d'évolution du salaire moyen étant encore incertain, les partenaires sociaux ont souhaité reporter sa fixation.

Equilibre du régime Agirc-Arrco

Le régime Agirc-Arrco a été équilibré en 2019. Dans le cadre de son pilotage, le conseil d'administration a examiné les perspectives financières du régime à horizon 2033, sur la base des nouvelles projections économiques résultant de la crise financière de 2020. Conformément à ses missions**, il a saisi les partenaires sociaux gestionnaires du régime sur la situation dégradée des comptes. En effet, les dernières projections réalisées ne permettent plus de réunir les conditions d'un minimum de six mois de réserves à horizon 2033.

Les partenaires sociaux de l'Agirc-Arrco gèrent le régime dans la durée en veillant à une juste répartition entre l'effort demandé aux actifs et aux entreprises, et le niveau de pouvoir d'achat des retraités.

* [Retrouvez le texte de l'accord sur \[agirc-arrco.fr/ressources_documentaires/textes_de_reference/Accords_paritaires_nationaux\]\(https://www.agirc-arrco.fr/ressources_documentaires/textes_de_reference/Accords_paritaires_nationaux\)](https://www.agirc-arrco.fr/ressources_documentaires/textes_de_reference/Accords_paritaires_nationaux)

** Définies dans l'accord du régime unifié du 17 novembre 2017

A propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 23 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs, ainsi que 1,6 million d'entreprises. 13 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à plus de 80 milliards d'euros. Les orientations stratégiques du régime pour une période de quatre ans – Ambition Retraite 2022 – ont conduit les équipes Agirc-Arrco à engager un vaste chantier d'amélioration du service, au meilleur coût visant à offrir un parcours client simple et personnalisé.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contact presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 01 71 72 12 49 – 06 99 66 84 94